

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 09 novembre 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 11 dossiers sur 32.
- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 11 dossiers 32.
- Les dossiers financiers sont tenus et complets.

Discussion avec l'administratrice afin de voir si elle connaît les fiches de médicaments, discussion à propos de chaque document pour l'administration des médicaments, vérifier les annexes dans le manuel de l'exploitant.

Pendant ma surveillance, les enfants sont arrivés et c'étaient les jeux libres.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 novembre 2022

Date

original signé par
Macha Lanteigne-Ward

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 novembre 2022

Date